



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRÈRE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D004_300126

**EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 "ZPS ESTUAIRE
ET MARAIS DE LA BASSE SEINE"
Avis**

Par courrier reçu le 21 novembre 2025, Messieurs les Préfets de la Seine-Maritime, de l'Eure et du Calvados ainsi que Monsieur le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord sollicitent l'avis du Conseil Communautaire sur le projet d'extension du site Natura 2000 Estuaire et marais de la basse Seine », classé Zone de Protection Spéciale (ZPS).

La basse vallée de la Seine, depuis Rouen jusqu'au Havre, se caractérise par une réduction et une fragmentation progressives des milieux naturels, une artificialisation croissante et une perte des fonctionnalités écologiques

de l'estuaire. Cela contribue notamment à affecter la biomasse de la baie de Seine et de la mer de la Manche, la biodiversité normande, la capacité de stockage du carbone dans les sols, les fonctions naturelles d'épuration de l'eau, ainsi que la résilience de cet écosystème complexe dans le cadre du changement climatique. Les extensions des trois sites Natura 2000 de la basse vallée de la Seine « Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Estuaire de la Seine », « ZSC Boucles de la Seine aval » et « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine » s'inscrivent dans ce contexte, dans la continuité du plan d'action normand pour les aires protégées, déclinaison régionale des objectifs de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030. En outre, elles doivent aussi permettre, dans un second temps, de doter les sites Natura 2000 de l'estuaire de la Seine de documents d'objectifs actualisés et opérationnels.

Le territoire de Coeur Côte Fleurie est concerné par l'extension du site « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine » sur les communes de Villerville et Trouville-sur-Mer. C'est pourquoi, l'avis motivé de l'EPCI sur ce projet est requis dans un délai de 4 mois à compter de la réception du courrier précité.

Le périmètre actuel du site Natura 2000 est essentiellement marin et non terrestre. L'extension impacte la zone côtière entre Villerville et Trouville-sur-Mer. Suite à une visioconférence organisée le 8 janvier dernier avec la DREAL, pour permettre aux deux communes impactées d'échanger sur le sujet, il s'avère que cette extension a pour objectif d'harmoniser le périmètre de la « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine » avec le périmètre déjà existant de la « ZSC Estuaire de la Seine ». Il a été confirmé lors de cette réunion qu'aucune restriction ou obligation complémentaire à celles existantes ne s'appliquera quant aux usages et à la gestion de ces espaces impactés par l'extension.

Par conséquent, après avis favorable du Bureau des Maires réuni le 16 janvier dernier, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir donner un avis favorable à ce projet d'extension du site Natura 2000 « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine »

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DONNE un avis favorable à ce projet d'extension du site Natura 2000 « ZPS Estuaire et marais de la basse Seine ».

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcote fleurie.org

coeurcote fleurie.org

f in    


Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatién-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org
f in    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 014-241400415-20260209-D004_300126-DE